



Doc. 12894
26 avril 2012

Promouvoir une politique appropriée en matière de paradis fiscaux

Amendement¹ n° 18

M. Fernand BODEN, Luxembourg, Groupe du Parti populaire européen

Dans le projet de résolution, supprimer le paragraphe 11.6.

Note explicative

Un rapport de l'European Policy Forum sur l'application de la directive européenne sur la fiscalité de l'épargne a relevé qu'en matière de prélèvement fiscal, un système de retenue à la source peut être plus efficace qu'un système basé sur l'échange automatique d'information, ce dernier peut comporter de graves problèmes de protection des données personnelles et des droits privés (cas Bialiatki).

Déposé par:

BODEN Fernand, Luxembourg, PPE/DC
BRASSEUR Anne, Luxembourg, ADLE
COMTE Raphaël, Suisse, ADLE
FALZON Joseph, Malte, PPE/DC
FIALA Doris, Suisse, ADLE
HAUPERT Norbert, Luxembourg, PPE/DC
HÖRSTER Joachim, Allemagne, PPE/DC
MARQUET Bernard, Monaco, ADLE
MATEU PI Meritxell, Andorre, ADLE
MUTSCH Lydia, Luxembourg, SOC
REIMANN Maximilian, Suisse, ADLE
SCHNEIDER-SCHNEITER Elisabeth, Suisse, PPE/DC
SCHWALLER Urs, Suisse, PPE/DC

1. 2012 - Deuxième partie de session

